



LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE ACCUEIL CHEMIN DE COMPOSTELLE EN FRANCE



Agence française
des chemins
de Compostelle

Les prérequis		
	Réglementation	Etre déclaré en mairie et respecter la législation en vigueur relative à son activité
	Situation géographique	L'hébergement est situé à moins de 2 km d'un chemin de Compostelle
	Partenariat	Etre adhérent ou partenaire de l'Office de Tourisme
	Accueil à la nuitée	L'hébergement propose un accueil et une tarification à la nuitée
	Dates d'ouverture	L'hébergement est ouvert de début avril à fin octobre
		Etre ouvert au moins 6 mois consécutifs par an pendant la saison, entre mars et octobre
	Atelier	S'engager à participer à la formation de bienvenue organisée par l'Agence française des chemins de Compostelle (AFCC) et l'Agence Touristique du Département
Cotisation	S'acquitter d'une contribution financière de 50 € par an	
Les Valeurs		
	Valeurs partagées	En tant qu'hébergeur signataire de la charte, je reconnais partager les valeurs de solidarité, de tolérance, d'humanisme, de partage, de respect des autres et des ressources.
L'action en réseau		
Critères à respecter	1) Connaissance des acteurs et des chemins	Connaître l'offre de services, d'hébergements et l'offre patrimoniale à proximité.
	2) Communication avec les acteurs du chemin	Faire remonter les difficultés qui me sont données par les marcheurs aux différents acteurs : CDRP/Suricate pour les questions liées au sentier, les offices de tourisme pour les services, l'Agence des chemins de Compostelle sur le volet culturel...

	3) Informations et contacts	Transmettre les changements à l'Agence des chemins de Compostelle et aux organismes et guides qui référencent l'hébergement, répondre aux questionnaires de mise à jour
	4) Suivi de la fréquentation	Faire remonter les données de fréquentations à l'AFCC, répondre aux enquêtes de conjoncture des organismes institutionnels touristiques.
Les +	Statistiques	<i>Je comptabilise séparément les nuitées des itinérants et note quelques informations sur les publics (âge, commune de résidence, ville de départ...)</i>
	Communication	<i>Je relaie sur mon site vers les sites des autres acteurs pour les marcheurs qui voudraient avoir des informations sur les chemins, le patrimoine...</i>
	Connaissance du terrain	<i>Avoir parcouru à pied l'étape en aval de mon hébergement ; entre 15 à 30 km en fonction de l'offre d'hébergement du secteur</i>
	Circuits courts	<i>Travailler avec les producteurs locaux et privilégier les circuits courts lorsque je propose un service de restauration</i>
	Réseau	<i>Posséder un label ou faire partie d'associations d'hébergeurs</i>
La prévention en matière de santé, de sécurité, d'environnement :		
Critères à respecter	5) Météo	Etre en capacité d'informer sur les conditions météo ou afficher un bulletin
	6) Santé	Avoir une pharmacie de base et mettre à disposition à jour les contacts à jour de médecins, services d'urgences
	7) Prévention punaises	Agir en prévention et en curation contre les punaises de lit
Les +	Prévention punaises	<i>L'hébergeur stocke les effets des randonneurs dans un espace dédié</i>
	Santé	<i>Posséder le PSC1 ou avoir des notions en premiers secours pour pouvoir effectuer les premiers soins</i>
	Environnement	<i>Privilégier une gestion éco responsable de l'hébergement : limitation et tri des déchets, gestion des ressources et sensibiliser les marcheurs à la préservation des ressources</i>
	Handicap	<i>Privilégier des aménagements confortables pour les personnes en situation de handicap</i>

Les services

Critères à respecter	8) et 9) Information localisation	Bien indiquer la localisation de l'hébergement*, en particulier lorsque je ne suis pas situé exactement sur le chemin, et indiquer les données de géolocalisation
		Si l'hébergement n'est pas situé exactement sur le chemin, décrire un itinéraire de liaison sécurisé pour les randonneurs sur mon site internet et informer les marcheurs lors de la réservation
	10) Tarifs	Afficher clairement les tarifs, (en ligne/sur place) et proposer une tarification par personne à la nuitée, avec formule 1/2 pension intégrant le petit déjeuner si la restauration est proposée
	11) Restauration	Dans un lieu où l'offre est rare ou inexistante, offrir la possibilité de restauration sur place* ou mettre à disposition un coin cuisine.
	12) Horaires	Proposer des horaires d'accueil (et de repas) adaptés aux itinérants
	13) Propreté	Accueillir dans un lieu propre
	14) et 15) Gestion des effets du randonneurs	Mettre à disposition des espaces intérieur et extérieur de séchage
		Prévoir un lieu pour le stockage et l'entretien des effets du randonneur : rangement des chaussures de marche, mise à disposition de portants (pour vêtements de pluie, sac à dos, ...)
Les +	<i>Confort</i>	<i>Offrir une literie confortable</i>
	<i>Linge de lit et de toilette</i>	<i>Rendre possible la location de linge de lit et de toilette</i>
	<i>Laverie</i>	<i>Mettre à disposition un lave-linge.</i>
	<i>Epicerie</i>	<i>Avoir quelques produits type « petite épicerie » si l'hébergement est loin de lieux de services</i>
	<i>Vélo</i>	<i>Disposer d'un local ou d'un abri pour les vélos</i>
	<i>Tarif</i>	<i>Un tarif préférentiel peut être proposé pour les pèlerins présentant une crédencial (intégrer une information sur le dispositif dans la grille tarifaire).</i>
	<i>Internet</i>	<i>Proposer un accès internet / Gratuit ou payant</i>

L'attention aux cheminants et la convivialité

Critères à respecter	16) et 17) Dimension humaine	Accueillir en présentiel le marcheur
		Etre disponible et à l'écoute
	18) et 19) Accompagnement	Aider le marcheur à trouver une solution d'hébergement si je ne peux pas l'accueillir
		Aider les itinérants dans leurs démarches en cas de difficulté (pour réserver un hébergement, un taxi, etc.)
	20) Informations consultables	Mettre à disposition pour consultation sur place des documents d'information sur l'itinéraire et le patrimoine local (guides, carte, visites, évènements...)
Les +	<i>Aménagement de l'espace</i>	<i>Offrir un espace de détente et de repos</i>
	<i>Carte</i>	<i>Afficher une carte IGN au 25 :000 des alentours représentant les étapes amont et aval</i>
	<i>Langues</i>	<i>Connaître des langues pour pouvoir communiquer avec des étrangers</i>
	<i>Tampon credencial</i>	<i>Avoir un tampon de credencial représentant l'hébergement ou un site patrimonial spécifique local</i>

* Selon la législation en vigueur

